



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-52 portant interdiction de stationnement place du Corps Franc Pomiès

M. le Maire de la commune d'Aubiet ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant la demande en date du 07 mai 2025 de M. Eric France, Délégué Territorial du Groupe La Poste, de réserver 3 emplacements de stationnement pour le déplacement du Président Directeur Général de La Poste le 16 mai 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et de permettre le bon déroulement de la manifestation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Le vendredi 16 mai 2025, de 14h00 à 18h00, le stationnement sera interdit sur les places de parking situées place du Corps Franc Pomiès - le long du bâtiment de La Poste.

ARTICLE 2 - La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 4 - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 - L'acte peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pau pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 - M. le Maire et M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GIMONT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aubiet, le 12 mai 2025

Le Maire, Bruno BLONDEAU

